

02A-212002760-20160326-DELIB163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 31/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Commune de Serra di Ferro

Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2016

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
11	11	9	15 mars 2016

N° 16/3

Objet : Port Jean-Baptiste TOMI
Approbation du compte de Gestion 2015

L'an deux mil seize, le 26 mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Ilana PERETTI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI, Monsieur Martin VALENTINI

Absent ou excusé : Monsieur Olivier BURESI, Madame Coralie MANCINI

Pouvoirs : Madame Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI

Secrétaire : Monsieur Jean ALFONSI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 du Port Jean-Baptiste TOMI a été réalisée par le receveur en poste à AJACCIO et que le compte de gestion établi par ce dernier, est conforme au compte administratif du port J.B. TOMI.

Le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 01.06.2016, comme la loi en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur.

Le conseil municipal, oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOpte le compte de gestion du receveur de l'exercice 2015 du Port Jean-Baptiste TOMI dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



Le Maire
A. GIORGI

Délibération 16/3



NOM	PRENOM	EMARGEMENT
GIORGI	Antoine	
BARTOLI	Marie-Pierre	
ALFONSI	Jean	
LEONETTI	Jérôme	
BARTOLI	Dominique	
BURESI	Olivier	ABSENT
CHIARELLI	Martine	
MANCINI	Coralie	ABSENTE
PERETTI	Ilana	
SANTONI	Jean-Baptiste	
VALENTINI	Noel Don Martin	